

Les échos des eaux de l'Avière

Lors de la réunion du syndicat des eaux de l'Avière, plusieurs décisions ont été entérinées et les délégués ont pris connaissance de diverses informations concernant le quotidien du syndicat :

Convention Protection Judiciaire de la jeunesse. - Le conseil syndical a autorisé le président, Didier Mathis, à signer cette année encore, la convention qui lie le syndicat des eaux de l'Avière à la protection judiciaire de la jeunesse. Cette convention prévoit le nettoyage des sites du syndicat (captages et lieux de stockage).

Non-valeur et extinctions. - Suite à des recours non aboutis par la direction générale des finances publiques, le syndicat a accepté l'inscription en non-valeur d'une somme de 2 365 €. Dans le cadre d'effacement de dettes suite à des liquidations judiciaires, une somme de 1 243 € a été inscrite en extinction de



Les zones de captages et de stockage seront nettoyées par les services de la protection judiciaire de la jeunesse.

créances.

Des projets. - Des chantiers de changement de conduites et d'amélioration du réseau sont programmés pour l'automne à Uxegney dans le quartier de la Mènère et aux Forges dans le quartier des Chasseurs.

Ressources humaines. - En prévision du transfert de compétence vers la communauté d'agglomération

au 1^{er} janvier, les agents du syndicat ont déjà été reçus par le service des ressources humaines de la CAE. Un premier contact, qui a permis d'avoir une vision sur l'avenir proche.

Impayés. - La chasse aux impayés est toujours d'actualité pour les membres du conseil syndical et à ce jour, la somme due au syndicat par certains abonnés.